



Y'a t-il une loi obligeant au respect d'autrui?

Par **anne Spam**, le **29/05/2009** à **23:44**

Bonjour,

Je suis en colocation avec 4 personnes dont 2 se trouvant être la fille du propriétaire et son ami.

Il y a 3 mois ces personnes ont pris un chien sans l'accord préalable des autres colocataires. Ce chien reste dans notre cour, et la pollue de ses crottes; ma chambre donne sur la cour: je ne peux plus ouvrir les fenêtres (sinon odeur et mouches). j'ai dit à maintes reprises de nettoyer la cour, mais rien n'y fait, les crottes s'ammoncellent me rendant impossible la jouissance de cet espace (barbecue etc..)

Depuis une semaine la chienne a ses chaleurs, elle en met partout à l'intérieur. Pareil que pour les crottes: rien à foutre.

Que suis-je en droit de faire en tant que locataire face à la fille de la propriétaire faisant la sourde oreille quand à mes remontrances d'hygiène?

Il faut aussi dire que je viens de trouver du sang sur le torchon à vaisselle. Il en va de ma santé en plus de ma qualité de vie!! Y'a-t-il un texte de loi propre à la liberté individuelle et au respect d'autrui? je n'en peux plus!! suis-je en droit de demander un abaissement du loyer? ou de ne pas payer le dernier mois? car si je paye tout et qu'ils gardent ma caution pour je ne sais quelle raison je vais péter les plombs!

Merci d'avance, j'espère grâce à vous pouvoir faire quelque chose très vite!